

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -  
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MARCHE 2016/05 :  
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE :  
ENDUITS SUPERFICIELS**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC  
1 avenue de la Monneraye – BP 24  
44410 HERBIGNAC

2- Procédure de passation :

**Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)**

3- Objet de la consultation :

Travaux d'entretien de voirie : enduits superficiels

4- Descriptif :

Travaux d'enduit bicouche fluxé, d'enduit d'usure monocouche et de cloutage.

Marché à bons de commande.

Montants du marché HT :

Minimum : 30 000 €HT/an

Maximum : 60 000 € HT/an

Durée du marché : 3 ans ferme

Début prévisionnel des prestations : mai 2016

5- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Services Techniques :

Commune d'HERBIGNAC

Tél. : 02.40.88.90.01 Fax : 02 40.40.88.89.97

Mail : contact@herbignac.com

Le dossier sera remis gratuitement sur demande écrite (courrier ou fax ou mail).

Il est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : [www.herbignac-marches.com](http://www.herbignac-marches.com)

**6- Procédure ouverte**

Date limite de réception des offres :

**Jeudi 21 avril 2016 à 12h00**

Constitution de l'offre :

- Acte d'engagement rempli, daté et signé,
- Bordereau de prix unitaires et détail estimatif à remplir, dater et signer,

- CCAP et CCTP datés et signés,
- Attestation sur l'honneur à remplir, dater et signer,
- Description des moyens de l'entreprises (humains, techniques, qualification et financiers) sur 6 pages maximum, à rédiger.
- Un mémoire technique explicitant les moyens de l'entreprise mis en œuvre pour notre marché : le personnel et le matériel ; l'organisation (personnel et matériel) mis à disposition pour répondre à une commande ayant un caractère urgent, la sécurité et la gestion des déchets de chantier

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises en recommandé avec accusé de réception sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche, « Procédure adaptée –Marche 2016/05 : Travaux d'entretien de voirie : enduits superficiels – NE PAS OUVRIR», à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire  
1 avenue de la Monneraye - BP 24  
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie (8h30/12h00 et 13h30/17h00, du lundi au vendredi).

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.herbignac-marches.com>.

Pour mettre en œuvre cette disposition, la commune d'Herbignac a retenu un prestataire, Synapse-Ouest / Eu Supply qui gère la plate-forme d'accueil.

Les candidats doivent au préalable s'enregistrer auprès de ce prestataire, fournir un certain nombre d'informations et suivre les différentes étapes proposées pour remettre leur proposition.

Le candidat devra également transmettre un seul fichier électronique (format Word, Excel, PDF, ...) par document constitutif de l'offre (exemple : 1 fichier pour l'acte d'engagement, 1 fichier pour le devis etc....).

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

À ce titre, le niveau minimum de signature exigible du candidat dans cette consultation est le niveau 2. (Pour plus de détails se reporter au vade-mecum juridique sur la dématérialisation des marchés publics disponible sur le site du minefi).

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la « rematérialisation » conforme sous format papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique, auteur de leur signature électronique, procède à leur signature manuscrite, sans procéder à la moindre modification de ceux-ci, et les renvoie à la personne publique sous cette forme. Il s'engage à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

L'horodatage de la plate-forme prévaut. Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

7- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le candidat doit remplir les conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés publics. **Une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'est soumise à aucune de ces interdictions sera à présenter.**

Le candidat doit justifier de ses capacités techniques. **Une description des moyens de l'entreprise (humains, techniques, qualification et financiers) sur 6 pages maximum, est à rédiger.**

Les attestations d'assurances seront exigées.

8- Délai de validité des offres

**90 jours**

9- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Madame GUILLOUX pour les renseignements administratifs et  
Monsieur LOGODIN pour les renseignements techniques  
Services Techniques  
1 avenue de la Monneraye  
44410 HERBIGNAC  
Tel : 02.40.88.90.01 Fax : 04.40.88.89.97

10- Sélection des candidatures et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du CMP, donc celles qui n'auront pas transmises l'attestation sur l'honneur correspondante.
- Les candidatures qui n'ont pas les moyens suffisants.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

- 1) 20% sur la valeur technique jugée en fonction du mémoire
- 2) 80% sur le prix. Le prix des prestations sera jugé au travers d'un détail estimatif, non contractuel, reprenant les travaux habituellement réalisés sur la commune en matière d'entretien de voirie.

La commune se réserve la possibilité de négocier les offres.

11- Date d'envoi à la publication :

**Jeudi 31 mars 2016**